

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 04753

Numéro SIREN : 509 544 599

Nom ou dénomination : NEXIOM AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 13/02/2024 sous le numéro de dépôt 22827

Epinal - Nancy - Metz - Thionville - Paris

## COMPTES ANNUELS DÉTAILLÉS

---

Période du01/09/2022 au 31/08/2023

---

## SAS NEXIOM AUDIT

76 78 rue de Reuilly

75012 PARIS

Siret: 50954459900053

**CERTIFIÉ CONFORME  
À L'ORIGINAL**

Signature :



# Bilan Actif et Passif

BILAN-ACTIF	Brut	Amort. et dépréciat...	Net au 31/08/2023	Net au 31/08/2022	Variation 1
<b>Capital souscrit non appelé</b>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	218	218			
Fonds commercial	68 265	55 800	12 465	12 465	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances & acomptes sur immobilisations incorp.					
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>68 483</b>	<b>56 018</b>	<b>12 465</b>	<b>12 465</b>	
Terrains					
Constructions	10 627	8 706	1 922	2 192	-270
Installations tech., mat. et out. industriels					
Autres immobilisations corporelles	66 087	50 993	15 094	7 762	7 332
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corp.					
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>76 714</b>	<b>59 699</b>	<b>17 015</b>	<b>9 953</b>	<b>7 062</b>
Participations	29 980		29 980	29 980	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
<b>Immobilisations financières</b>	<b>29 980</b>		<b>29 980</b>	<b>29 980</b>	
<b>Actif immobilisé</b>	<b>175 177</b>	<b>115 717</b>	<b>59 460</b>	<b>52 398</b>	<b>7 062</b>
Matières premières, autres approvisionnement					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
<b>Stocks et en-cours</b>					
Avances et acomptes versés sur commande	4 166		4 166	3 010	1 155
Créances clients et comptes rattachés	1 120 233	83 038	1 037 195	1 086 219	-49 024
Autres créances	554 579		554 579	406 247	148 332
Capital souscrit et appelé, non versé					
<b>Créances</b>	<b>1 678 977</b>	<b>83 038</b>	<b>1 595 939</b>	<b>1 495 476</b>	<b>100 463</b>
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	432 216		432 216	553 229	-121 013
<b>Divers</b>	<b>432 216</b>		<b>432 216</b>	<b>553 229</b>	<b>-121 013</b>
<b>Actif circulant</b>	<b>2 111 193</b>	<b>83 038</b>	<b>2 028 155</b>	<b>2 048 705</b>	<b>-20 550</b>
Charges constatées d'avance	23 867		23 867	30 775	-6 908
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>23 867</b>		<b>23 867</b>	<b>30 775</b>	<b>-6 908</b>
Primes de remboursement des obligations					
Ecarts de conversion et différence d'évaluation - Actif					
<b>Total Actif</b>	<b>2 310 238</b>	<b>198 755</b>	<b>2 111 482</b>	<b>2 131 878</b>	<b>-20 396</b>

BILAN-PASSIF	Net au 31/08/2023	Net au 31/08/2022	Variation 1
Capital social ou individuel	51 300	51 300	
Primes d'émission, de fusion, d'apport	33 021	33 021	
Ecarts de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserve légale	5 130	5 130	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	118 459	118 194	265
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	125 414	70 290	55 124
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>Capitaux propres</b>	<b>333 324</b>	<b>277 935</b>	<b>55 389</b>
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
<b>Autres fonds propres</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit		27 520	-27 520
Emprunts et dettes financières diverses	20 462	20 823	-360
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	721 024	726 349	-5 325
Dettes fiscales et sociales	568 735	591 986	-23 251
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	447 680	451 857	-4 176
<b>Dettes</b>	<b>1 757 901</b>	<b>1 818 534</b>	<b>-60 633</b>
Produits constatés d'avance	20 257	35 409	-15 152
Ecarts de conversion - Passif			
<b>Total Passif</b>	<b>2 111 482</b>	<b>2 131 878</b>	<b>-20 396</b>

## Compte de résultat

## Compte de résultat

Compte de résultat	du 01/09/2022 au 31/08/2023	du 01/09/2021 au 31/08/2022	Variation valeur 1
Vente de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services	3 603 640	3 538 341	65 298
<b>Production vendue</b>	<b>3 603 640</b>	<b>3 538 341</b>	<b>65 298</b>
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>3 603 640</b>	<b>3 538 341</b>	<b>65 298</b>
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation	11 500	16 400	-4 900
Reprises sur dépréciations et amortissements	65 169	11 610	53 559
Transferts de charges	2 339	6 975	-4 635
Autres produits	45	204	-160
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>3 682 693</b>	<b>3 573 530</b>	<b>109 162</b>
Achat de marchandises			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de mat. prem. et autres approv.			
Variation de stock (mat prem. et autres approv.)			
Autres achats et charges externes	-1 553 701	-1 166 637	-387 064
Impôts, taxes et versements assimilés	-66 891	-49 021	-17 870
Salaires et traitements	-1 287 993	-1 585 272	297 279
Charges sociales	-525 211	-643 137	117 926
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-10 856	-18 225	7 369
Dotations aux dépréciations sur immobilisations			
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	-50 584	-39 664	-10 920
Dotations aux provisions pour risques et charges			
Dotations d'exploitation	-61 439	-57 889	-3 550
Autres charges	-15 081	-104	-14 978
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>-3 510 318</b>	<b>-3 502 061</b>	<b>-8 257</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>172 375</b>	<b>71 470</b>	<b>100 905</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transférée			
Opérations en commun			
Produits de participations		20 100	-20 100
Prod. valeurs mob. et créances de l'actif immob.			
Autres intérêts et produits assimilés		452	-452
Reprises sur dépréciations et tr. de charges			
Différences positives de change			
Prod. nets sur cess. de VMP			
<b>Produits financiers</b>		<b>20 552</b>	<b>-20 552</b>
Dotations financières aux amort. et dép.			
Intérêts et charges assimilées	-63	-1 484	1 421
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de VMP			
<b>Charges financières</b>	<b>-63</b>	<b>-1 484</b>	<b>1 421</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-63</b>	<b>19 068</b>	<b>-19 131</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>172 312</b>	<b>90 538</b>	<b>81 774</b>

Compte de résultat	du 01/09/2022 au 31/08/2023	du 01/09/2021 au 31/08/2022	Variation valeur 1
Produits exceptionnels sur opération de gestion		355	-355
Produits exceptionnels sur opération en capital			
Reprises sur dépréciations et tr. de charges		121	-121
<b>Produits exceptionnels</b>		<b>476</b>	<b>-476</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-7 800		-7 800
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Dotations exceptionnelles aux amort. et prov.			
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>-7 800</b>		<b>-7 800</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-7 800</b>	<b>476</b>	<b>-8 276</b>
Participation des salariés			
Impôts sur les sociétés	-39 098	-20 724	-18 374
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>125 414</b>	<b>70 290</b>	<b>55 124</b>

## Annexes

# Annexe : Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : NEXIOM AUDIT

Annexe au bilan avant répartition et au compte de résultat, présenté sous forme de liste de l'exercice clos le 31/08/2023, se caractérisant par les données suivantes :

Indicateur	Montant
Total du bilan	2 111 482
Résultat	125 414

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

## Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

# Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans
- \* Agencements des constructions: 10 à 20 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

## Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

## Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

# Capitaux propres

## Composition du capital social

Le capital social s'élève à 51 300 € composé de 51 300 actions de 1 €.

# Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

# Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

# Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

# Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

## Les paramètres financiers actuariels sont les suivants :

- Age de départ : 60-64 ans (Age légal de départ)
- Taux d'actualisation : 2,51 %
- Revalorisation des salaires : 2 %
- Taux turn over : diffère selon la catégorie et l'ancienneté
- Charges sociales patronales :

- CADRE 5 ans : 46 %
- NON CADRE : 42 %

Compte tenu des données de l'entreprise, des hypothèses actuarielles retenues, soit principalement un taux d'actualisation brut de **2,51%**, le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au **31/08/2023** s'élève à **120 938,83 euros**.

L'entreprise n'a pas opté pour la comptabilisation de ces engagements ; étant toutefois précisé qu'une couverture financière a été mise en place.

Compte tenu de ces versements, il subsiste un engagement déterminé comme suit :

- passif social 31/08/2023 = 120 939 € charges sociales comprises
- contrat Générali = - 7 800 €
- engagement subsistant = 113 139 €

# Complément d'informations relatif au compte de résultat

## Effectif moyen

- Cadres : 8
- Non cadres : 9
- Total : 17

## Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Aucun produit de participation sur cet exercice.

## Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5 015 €, décomposés de la manière suivante :

- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 5 015 €
- Honoraires des autres services : 0 €

# Faits caractéristiques

## Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

La totalité de l'effectif du site de Paris a été transféré sur l'entité EXCO ACE au 01/01/2023.

## **NEXIOM AUDIT**

Société par actions simplifiée au capital de 51 300 €  
Membre du CRCC de Paris  
Siège social : 76-78 Rue de Reuilly  
75012 Paris  
509 544 599 RCS Paris

### **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 26 JANVIER 2024**

#### **Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2023**

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Le bénéfice de l'exercice de	125 414 €
Est affecté	
A titre de dividendes pour	120 042 €
Soit 2,34 € par action	

Au compte « autres réserves » pour le solde.

Le dividende sera mis en paiement le 1<sup>er</sup> jour du mois qui suit la présente assemblée.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 58,50 €, le solde est non éligible.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 août 2020 : 189 985 €, dont éligible à l'abattement de 40 % : 85,20 €

Exercice clos le 31 août 2021 : 226 848 €, dont éligible à l'abattement de 40 % : 110,40 €

Exercice clos le 31 août 2022 : 70 024,50 €, dont éligible à l'abattement de 40 % : 31,395 €

#### **Vote de l'Assemblée Générale Mixte du 26 janvier 2024**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme  
Le Président



**SARL AGS EXPERTS COMPTABLES**  
Commissaire aux Comptes de Sociétés  
Membre de la Compagnie Régionale de l'Est  
12, rue Emile Durkheim  
Z.A Hellieule 2 - BP 5165  
88105 SAINT-DIE-DES-VOSGES Cédex  
Tél: 03 29 56 19 89

**NEXIOM AUDIT**

**Société par actions simplifiée au capital de 51 300 euros**  
**Siège social : 76-78, rue de Reuilly**  
**75012 PARIS**

**R.C.S. PARIS 509 544 599**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2023**

Aux associés,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS NEXIOM AUDIT, relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la continuité des règles et méthodes comptables, en particulier en ce qui concerne l'estimation des factures à établir et des dépréciations clients.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-dessus. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

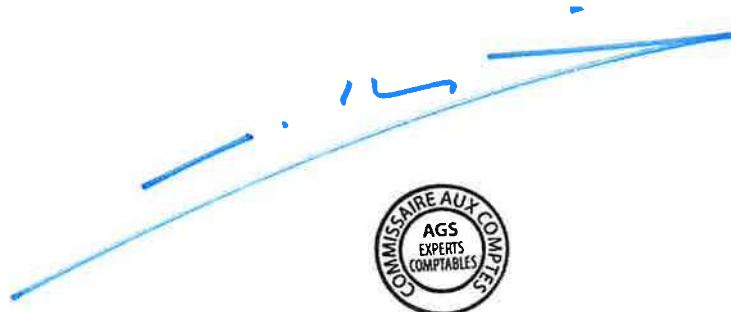
*AGS*

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Dié-des-Vosges  
Le 5 janvier 2024

**SARL AGS EXPERTS COMPTABLES**  
Représentée par Alexandre KRYLOFF

**Commissaire aux Comptes**



## Bilan Actif et Passif

BILAN-ACTIF	Brut	Amort. et dépréciat...	Net au 31/08/2023	Net au 31/08/2022	Variation 1
<b>Capital souscrit non appelé</b>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	218	218			
Fonds commercial	68 265	55 800	12 465	12 465	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances & acomptes sur immobilisations incorp.					
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>68 483</b>	<b>56 018</b>	<b>12 465</b>	<b>12 465</b>	
Terrains					
Constructions	10 627	8 706	1 922	2 192	-270
Installations tech., mat. et out. industriels					
Autres immobilisations corporelles	66 087	50 993	15 094	7 762	7 332
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corp.					
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>76 714</b>	<b>59 699</b>	<b>17 015</b>	<b>9 953</b>	<b>7 062</b>
Participations	29 980		29 980	29 980	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
<b>Immobilisations financières</b>	<b>29 980</b>		<b>29 980</b>	<b>29 980</b>	
<b>Actif immobilisé</b>	<b>175 177</b>	<b>115 717</b>	<b>59 460</b>	<b>52 398</b>	<b>7 062</b>
Matières premières, autres approvisionnement					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
<b>Stocks et en-cours</b>					
Avances et acomptes versés sur commande	4 166		4 166	3 010	1 155
Créances clients et comptes rattachés	1 120 233	83 038	1 037 195	1 086 219	-49 024
Autres créances	554 579		554 579	406 247	148 332
Capital souscrit et appelé, non versé					
<b>Créances</b>	<b>1 678 977</b>	<b>83 038</b>	<b>1 595 939</b>	<b>1 495 476</b>	<b>100 463</b>
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	432 216		432 216	553 229	-121 013
<b>Divers</b>	<b>432 216</b>		<b>432 216</b>	<b>553 229</b>	<b>-121 013</b>
<b>Actif circulant</b>	<b>2 111 193</b>	<b>83 038</b>	<b>2 028 155</b>	<b>2 048 705</b>	<b>-20 550</b>
Charges constatées d'avance	23 867		23 867	30 775	-6 908
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>23 867</b>		<b>23 867</b>	<b>30 775</b>	<b>-6 908</b>
Primes de remboursement des obligations					
Ecarts de conversion et différence d'évaluation - Actif					
<b>Total Actif</b>	<b>2 310 238</b>	<b>198 755</b>	<b>2 111 482</b>	<b>2 131 878</b>	<b>-20 396</b>



BILAN-PASSIF	Net au 31/08/2023	Net au 31/08/2022	Variation 1
Capital social ou individuel	51 300	51 300	
Primes d'émission, de fusion, d'apport	33 021	33 021	
Ecarts de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserve légale	5 130	5 130	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	118 459	118 194	265
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	125 414	70 290	55 124
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>Capitaux propres</b>	<b>333 324</b>	<b>277 935</b>	<b>55 389</b>
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
<b>Autres fonds propres</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit		27 520	-27 520
Emprunts et dettes financières diverses	20 462	20 823	-360
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	721 024	726 349	-5 325
Dettes fiscales et sociales	568 735	591 986	-23 251
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	447 680	451 857	-4 176
<b>Dettes</b>	<b>1 757 901</b>	<b>1 818 534</b>	<b>-60 633</b>
Produits constatés d'avance	20 257	35 409	-15 152
Ecarts de conversion - Passif			
<b>Total Passif</b>	<b>2 111 482</b>	<b>2 131 878</b>	<b>-20 396</b>

## Compte de résultat

Compte de résultat	du 01/09/2022 au 31/08/2023	du 01/09/2021 au 31/08/2022	Variation valeur 1
Vente de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services	3 603 640	3 538 341	65 298
<b>Production vendue</b>	<b>3 603 640</b>	<b>3 538 341</b>	<b>65 298</b>
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>3 603 640</b>	<b>3 538 341</b>	<b>65 298</b>
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation	11 500	16 400	-4 900
Reprises sur dépréciations et amortissements	65 169	11 610	53 559
Transferts de charges	2 339	6 975	-4 635
Autres produits	45	204	-160
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>3 682 693</b>	<b>3 573 530</b>	<b>109 162</b>
Achat de marchandises			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de mat. prem. et autres approv.			
Variation de stock (mat prem. et autres approv.)			
Autres achats et charges externes	-1 553 701	-1 166 637	-387 064
Impôts, taxes et versements assimilés	-66 891	-49 021	-17 870
Salaires et traitements	-1 287 993	-1 585 272	297 279
Charges sociales	-525 211	-643 137	117 926
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-10 856	-18 225	7 369
Dotations aux dépréciations sur immobilisations			
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	-50 584	-39 664	-10 920
Dotations aux provisions pour risques et charges			
Dotations d'exploitation	-61 439	-57 889	-3 550
Autres charges	-15 081	-104	-14 978
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>-3 510 318</b>	<b>-3 502 061</b>	<b>-8 257</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>172 375</b>	<b>71 470</b>	<b>100 905</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transférée			
Opérations en commun			
Produits de participations		20 100	-20 100
Prod. valeurs mob. et créances de l'actif immob.			
Autres intérêts et produits assimilés		452	-452
Reprises sur dépréciations et tr. de charges			
Déficiences positives de change			
Prod. nets sur cess. de VMP			
<b>Produits financiers</b>		<b>20 552</b>	<b>-20 552</b>
Dotations financières aux amort. et dép.			
Intérêts et charges assimilées	-63	-1 484	1 421
Déficiences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de VMP			
<b>Charges financières</b>	<b>-63</b>	<b>-1 484</b>	<b>1 421</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-63</b>	<b>19 068</b>	<b>-19 131</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>172 312</b>	<b>90 538</b>	<b>81 774</b>

<b>Compte de résultat</b>	<b>du 01/09/2022 au 31/08/2023</b>	<b>du 01/09/2021 au 31/08/2022</b>	<b>Variation valeur 1</b>
Produits exceptionnels sur opération de gestion		355	-355
Produits exceptionnels sur opération en capital		121	-121
Reprises sur dépréciations et tr. de charges		476	-476
<b>Produits exceptionnels</b>			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-7 800		-7 800
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Dotations exceptionnelles aux amort. et prov.			
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>-7 800</b>		<b>-7 800</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-7 800</b>	<b>476</b>	<b>-8 276</b>
Participation des salariés			
Impôts sur les sociétés	-39 098	-20 724	-18 374
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>125 414</b>	<b>70 290</b>	<b>55 124</b>

# Annexe : Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : NEXIOM AUDIT

Annexe au bilan avant répartition et au compte de résultat, présenté sous forme de liste de l'exercice clos le 31/08/2023, se caractérisant par les données suivantes :

Indicateur	Montant
Total du bilan	2 111 482
Résultat	125 414

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

## Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

# Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans
- \* Agencements des constructions: 10 à 20 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

# Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

# Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

# Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

# Capitaux propres

## Composition du capital social

Le capital social s'élève à 51 300 € composé de 51 300 actions de 1 €.

# Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

# Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

# Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

# Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

**Les paramètres financiers actuariels sont les suivants :**

- Age de départ : 60-64 ans (Age légal de départ)
- Taux d'actualisation : 2,51 %
- Revalorisation des salaires : 2 %
- Taux turn over : diffère selon la catégorie et l'ancienneté
- Charges sociales patronales :
  - CADRE 5 ans : 46 %
  - NON CADRE : 42 %

Compte tenu des données de l'entreprise, des hypothèses actuarielles retenues, soit principalement un taux d'actualisation brut de **2,51%**, le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au **31/08/2023** s'élève à **120 938,83 euros**.

L'entreprise n'a pas opté pour la comptabilisation de ces engagements ; étant toutefois précisé qu'une couverture financière a été mise en place.

Compte tenu de ces versements, il subsiste un engagement déterminé comme suit :

- passif social 31/08/2023 = 120 939 € charges sociales comprises
- contrat Générali = - 7 800 €
- engagement subsistant = 113 139 €

# Complément d'informations relatif au compte de résultat

## Effectif moyen

- Cadres : 8
- Non cadres : 9
- Total : 17

## Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Aucun produit de participation sur cet exercice.

## Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5 015 €, décomposés de la manière suivante :

- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 5 015 €
- Honoraires des autres services : 0 €

# Faits caractéristiques

## Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

La totalité de l'effectif du site de Paris a été transféré sur l'entité EXCO ACE au 01/01/2023.

